

Code d'article	325.25
Description	COUVERCLES POUR RÉFÉRENCE 325.24
Catalogue	HOS 239
Date de modification	02/02/2025 06:30:51



Spécifications du produit

Unité de mesure CENT
Dimensions 25x19,5 CM
Matériel CARTON
Couleur BLANC
Poids net d'une unité (g) 12,30

Codes

Intrastat 48232000
ITF14 18420499325252
EAN13 8420499325255

Codification par la décision 97/129/CE C/PAP 82
Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet Unités / paquet 100
Dimensions paquet (cm) 21,00 x 29,00 x 21,00
Poids paquet (kg) 1,18
Volume paquet (m³) 0,0127890
Codification par la décision 97/129/CE L DPE 4
Signage Triman et Info-Tri



Carton Unités / carton 500
Paquets /carton 5
Dimensions carton (cm) 27,00 x 34,00 x 20,00
Poids carton (kg) 5,90
Volume carton (m³) 0,0183600
Codification par la décision 97/129/CE PAP 20
Signage Triman et Info-Tri



Palette Cartons / couche 36
Cartons / palette 36
Conditionnement (U base x couches) 36 x 1
Poids (kg) 236,40
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Micro-ondes -18°C/+50°C Résist. graisses Congélateur



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Compatibilités

325.24 RÉCIPIENTS POULETS - GRAND